



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 89-91, Grand Boulevard (Lot 6 082 411)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 89-91, Grand Boulevard (lot 6 082 411), ayant pour objet d'autoriser :

- Que le bâtiment principal existant soit à une distance de 2,73 mètres de la ligne latérale sud au lieu de la distance minimale de 3 mètres.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 12 février 2019 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'île-Perrot, ce 25 janvier 2019.

(Signé) Susan McKercher

Susan McKercher
Greffière par intérim